

ÉDITION 2018

DANS LE CENTRE-VILLE ET
À DELAUNAY-BELLEVILLE...

*pour bien
stationner,
les règles sont claires*



GRAND PARIS

Saint ★
Denis

STATIONNER DANS LE CENTRE-VILLE ET À DELAUNAY-BELLEVILLE

Une zone orange destinée au stationnement de courte durée (3 heures maximum) pour tous les usagers (visiteurs et habitants).

Une zone verte destinée au stationnement de courte durée pour les visiteurs (3h maximum). Elle est ouverte au stationnement à la journée pour les abonnés (résidents, professionnels de santé, enseignants et artisans-réparateurs).

Les paiements se font aux horodateurs, qui sont équipés sur chaque côté d'un "P" de la couleur de la zone qu'ils couvrent.

Ce qui change en 2018

- Au 1^{er} janvier 2018, l'amende forfaitaire de 17€ disparaît. En cas de non-paiement, vous devrez payer la durée maximale du stationnement (30€). C'est le « forfait de post-stationnement » (FPS). En cas de paiement insuffisant, vous devrez payer le forfait de post-stationnement déduction faite de ce que vous avez déjà payé à l'horodateur. Le FPS doit être réglé dans les trois mois suivant la date de notification de l'avis de paiement. Les voies de recours sont précisées sur l'avis transmis par voie postale.
- À partir du 1^{er} février 2018, le stationnement résident devient payant dans les zones vertes (voir rubrique « Je suis résident »).

Comment obtenir son macaron ?

À l'accueil du parking Indigo Basilique

4 place du Caquet, métro Basilique de Saint-Denis
Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 20h

Pré-inscription possible sur la boutique Indigo en ligne <http://voirie.parkindigo.fr/saint-denis>

Pièces à fournir

Pour tous, une copie et l'original des documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité
- la carte grise du véhicule

Pour les résidents, une copie et l'original des documents suivants :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une facture d'électricité de moins d'un an

Pour les commerçants, les artisans-réparateurs, les professionnels de santé et les enseignants :

- un extrait Kbis ou carte professionnelle ou répertoire des métiers de moins de 3 mois, ou une attestation du directeur de l'établissement scolaire

Attention, les macarons sont liés à votre numéro de plaque d'immatriculation. Le macaron ne peut en aucun cas être prêté et vous devez le renouveler si vous changez de véhicule.



Pour tout renseignement, appelez Indigo au 01 48 20 27 72

Je suis résident

À partir du 1^{er} février 2018, le stationnement résident devient payant dans les **zones vertes**. Les habitants des rues éligibles au stationnement résidentiel (voir liste sur: voirie.parkindigo.fr/saint-denis) peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel à condition d'apposer le macaron résident et le ticket attestant du paiement sur le pare-brise.

Tarif : 20€/mois

IMPORTANT

- Le macaron « résident » du centre-ville ne permet pas de stationner dans le secteur « priorité piétons » et dans les autres zones vertes de la ville.
- dans la zone orange, les résidents sont soumis aux mêmes règles que les visiteurs : stationnement payant et limité à 3 heures. N'oubliez pas d'enregistrer votre numéro de plaque d'immatriculation à l'horodateur sous peine d'être verbalisé
- 2 macarons maximum sont délivrés par foyer
- en cas de changement de numéro d'immatriculation, le macaron doit être renouvelé

Je suis un visiteur

Horaires du stationnement payant

-
Du lundi au samedi, de 9h à 19h.
Gratuit les dimanches, jours fériés et au mois d'août.

Tarifs (identiques en zone orange et en zone verte)

-
La durée maximale de stationnement est de 3h.
La tarification est progressive (0,20€ les 6 premières minutes puis 0,10€ toutes les 3 minutes)

15 min: 0,50€	2h: 4€
30 min: 1€	2h30: 15€
1h: 2€	3h: 30€

COMMENT PAYER ?

À l'horodateur, deux moyens de paiement sont acceptés : la carte bancaire et les espèces. Pour les abonnements mensuels, merci de privilégier la carte bancaire. Possibilité de paiement sans-contact. N'oubliez pas d'enregistrer votre numéro de plaque d'immatriculation. Le paiement est également possible à la boutique Indigo par carte bancaire, chèque ou espèces (vous devez avoir le compte exact).



Je suis une personne à mobilité réduite

Pour les personnes titulaires de la carte européenne d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion et les personnes les accompagnant (pose de l'original de la carte sur le pare-brise du véhicule), le stationnement est gratuit et limité à 24 h, quelle que soit la zone. Numéro d'immatriculation à enregistrer à l'horodateur.

Je suis enseignant

Les enseignants peuvent bénéficier d'un abonnement pour se garer dans les **zones vertes** du quartier de l'établissement à condition d'apposer le macaron et le ticket attestant du paiement sur le pare-brise.

Tarif : 20€/mois

Je suis artisan-réparateur

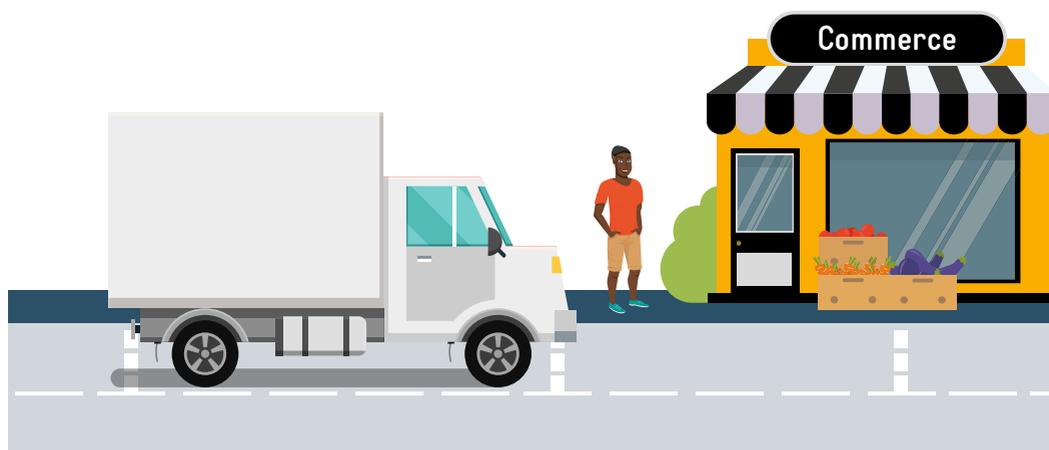
Les artisans-réparateurs peuvent bénéficier d'un abonnement pour se garer dans toutes les **zones vertes** de la ville à condition d'apposer le macaron et le ticket attestant du paiement sur le pare-brise.

Tarif : 20€/mois

Je suis professionnel de santé

Les professionnels de santé peuvent bénéficier d'un abonnement pour se garer dans toutes les **zones vertes** et **zones oranges** de la ville à condition d'apposer le macaron et le ticket attestant du paiement sur le pare-brise.

Tarif : 10€/mois



Pourquoi réglementer le stationnement ?

—

Plaine Commune et la ville de Saint-Denis œuvrent pour un espace public partagé et respecté.

La mise en place d'une réglementation permet de réduire le stationnement sauvage et d'offrir un espace public libéré pour les autres véhicules, les cyclistes et les piétons.

Limiter la durée, c'est garantir un stationnement à un plus grand nombre d'usagers et l'accès aux commerces et services publics.

Cette réglementation du stationnement s'accompagne d'un renforcement des contrôles et de l'offre d'alternatives à la voiture pour se déplacer. Plus que jamais, Plaine Commune et Saint-Denis se mobilisent pour proposer plus de transports en commun et des itinéraires cyclables sécurisés. En 2018, dix nouvelles stations Vélib' et cinq stations Autolib' verront le jour.



Saint
Denis